

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3259

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Avis de dépôt

Date : 7 juillet 2026.

Dépôt de l'état des créances.

819 236 571 RCS Perpignan.

R'POWER.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : commerce de gros import export de fournitures et d'équipements, commerce de gros et détail de produits non alimentaires, la prise l'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle intéressant des équipements industriels divers..

Adresse : allée Alfred Nobel, 66600 Rivesaltes.

Date : 7 juillet 2026.

Dépôt de l'état des créances.

893 931 766 RCS Perpignan.

RENT POWER.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : location de matériel industriel.

Adresse : 2, rue Gustave Eiffel, 66350 Toulouges.

Date : 7 juillet 2026.

Dépôt de l'état des créances.

884 162 330 RCS Perpignan.

SCI 3R.

Forme : Société Civile Immobilière.

Activité : acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Adresse : 2, rue Gustave Eiffel, 66350 Toulouges.

Date : 7 juillet 2026.

Dépôt de l'état des créances.

893 928 853 RCS Perpignan.

GEM POWER.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : maintenance de matériel industriel.

Adresse : 2, rue Gustave Eiffel, 66350 Toulouges.

Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

